



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 39936

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants sur le point suivant : depuis de nombreuses annees, l'ensemble des associations d'anciens combattants de Tunisie, du Maroc et d'Algerie, demandent l'attribution de majorations d'anciennete pour services militaires, en faveur des fontionnaires et assimiles qui ont accompli des actions de feu ou de combat pendant leur sejour en Afrique du Nord. Cette demande s'exprimant dans le strict respect de l'egalite des droits vis-a-vis de leurs aines, anciens combattants de 1939-1945, d'Indochine et de Coree, beneficiaires depuis 1954. Il lui demande s'il ne juge pas equitable que satisfaction soit donnee a ceux d'Afrique du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39936

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2086